

Aperçu des pièces à fournir pour la mise sous tutelle

- **Copie intégrale de l'acte de naissance** du malade de moins de trois mois
A demander à la Mairie de son lieu de naissance et pour les Français nés à l'étranger, au Service Central de l'Etat Civil - 44941 NANTES CEDEX 09.

- **Un certificat médical du médecin traitant**
En vue d'une mise sous tutelle.

- **Un certificat médical d'un psychiatre agréé**
La liste devra être demandée au service des Tutelles ; se renseigner sur ceux dont les honoraires sont pris en charge par la sécurité sociale.

- **Une requête de la famille**
Imprimé à retirer au tribunal d'instance.

- **Extrait du casier judiciaire du futur tuteur.**
A demander au Casier Judiciaire National, 107 rue de Landreau 44079 NANTES CEDEX

- **Copie de la carte d'identité du futur tuteur.**

Se renseigner auprès du tribunal d'instance du lieu de résidence de la personne à protéger.